

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, des

**Travaux d'abattage d'un arbre à Bettembourg au lieu-dit « Cité du Soleil », Section A Bettembourg**, sur demande de l'Administration communale de Bettembourg ont été autorisés par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

**Affichage : du 8 juillet 2025 jusqu'au 8 octobre 2025 inclus.**

**Les intéressés sont invités à prendre connaissance de l'autorisation précitée.**

L'abattage aura lieu sur le territoire de la commune de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, le 3 juillet 2025.

**Damien NEY**  
Secrétaire Communal

**Laurent ZEIMET**  
Bourgmestre